

**INTERPELLATION**  
**du député Felix Zurbriggen (CSPO) et cosignataires concernant la construction de résidences**  
**secondaires (13.09.2005) 4.016**

Dans certaines communes du canton, on peut constater une surchauffe du secteur de la construction de résidences secondaires. Ce phénomène présente certes des avantages à court terme, mais également des inconvénients à long terme. Citons par exemple des coûts d'infrastructure excessifs pour les communes, l'éviction des autochtones du marché immobilier, une consommation plus rapide des terrains constructibles.

A cela s'ajoute le fait que la Confédération a l'intention d'abroger la Lex Koller. Cette abrogation dans l'air du temps va encore accroître la pression sur la construction de résidences secondaires.

Quelles mesures juridiques ou de planification du territoire le canton entend-t-il prendre?

Sion, le 13 septembre 2005  
(09h15)

Felix Zurbriggen, député (CSPO)  
et cosignataires